



**Grenville·sur·la·Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

### AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RE-613-01-2017** intitulé :

**RÈGLEMENT SUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE CROOKS ET DE DEUX TRONÇONS DU CHEMIN DES ARPENTS-VERTS ET SUR L'EMPRUNT DE 632 000 \$ NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS.**

A été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 21 septembre 2017.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

---

### PUBLIC NOTICE

Public notice is given that by-law number **RE-613-01-2017** entitled:

**BY-LAW ON THE FINANCING OF WORKS TO BE DONE ON MONTÉE CROOKS AND TWO PORTIONS OF ARPENTS-VERTS ROAD AND ON THE 632 000 \$ LOAN NECESSARY FOR THE PAYMENT OF THE COSTS RELATED THEREWITH.**

As been adopted at a Council session held on 2017, September 21<sup>th</sup>, 2017.

It may be consulted at the Municipal office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

DONNÉ à Grenville-sur-la-Rouge, ce 22 septembre 2017

Jean-François Bertrand

Directeur général et secrétaire trésorier